CJHP The Canadian Journal of Hospital Pharmacy
JCPH Le Journal canadien de la pharmacie hospitalière

Directives du Journal canadien de la pharmacie hospitalière à l'attention des auteurs

---

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

CATÉGORIES D'ARTICLES
- Recherche originale
- Brefs rapports de recherche
- Articles de synthèse
- Innovations dans la pratique pharmaceutique
- Observations cliniques
- Le pour et le contre
- Éditorial
- Commentaire de la direction

GÉNÉRALITÉS
- Abréviations
- Catégorie d'article
- Exigences de base
- Noms des médicaments
- Format électronique des fichiers
- Numérotation des lignes
- Unités de mesure
- Guides de style
- Tableaux
- Figures
- Annexes
- Documentation complémentaire
- Références

POLITIQUES ÉDITORIALES
- Critères relatifs à la paternité de l'œuvre
- Évitez le plagiat, y compris l'auto-plagiat, ou le recyclage de textes
- L'anonymat pour la révision par les pairs
- Cession de droits d'auteur
- Déclaration de conflit d'intérêts
- Autorisation d'utilisation de contenus ayant déjà été publiés
- Enregistrement des essais cliniques
- Déclaration de consentement éclairé
- Déclaration sur les droits de la personne

INTRODUCTION

Le JOURNAL CANADIEN DE LA PHARMACIE HOSPITALIÈRE (JCPH) publie des articles de recherche originale, des articles de synthèse, des observations cliniques et des articles portant sur l'innovation dans la pratique de la pharmacie présentant un intérêt pour les pharmaciens et les techniciens en pharmacie qui exercent en établissements de santé. Le JCPH refuse les études de stabilité, la correspondance, les articles de recherche, les critiques de livres, ou les articles de recherche originale mettant en jeu la recherche sur les animaux.

La publication de ces documents ne sera prise en considération que si nous sommes d'avis qu'ils enrichissent véritablement la littérature pharmacologique, s'ils n'ont jamais été publiés ailleurs auparavant en version papier ou électronique et si les auteurs n'envisagent pas de les faire paraître dans une autre publication.

Les manuscrits peuvent être soumis en français ou en anglais. Les auteurs peuvent soumettre un résumé dans les deux langues s'ils le souhaitent (non obligatoire). Les manuscrits doivent respecter les règles du document **Recommendations for the Conduct, Reporting, Editing, and Publication of Scholarly Work in Medical Journals** (www.icmje.org/recommendations/) du Comité international des rédacteurs de revues médicales ou International Committee of Medical Journal Editors (ICMJE). Veuillez lire attentivement et respecter ces recommandations avant de soumettre votre manuscrit. Tous les manuscrits sont examinés par des lecteurs spécialisés et le contenu dans chaque langue peut faire l'objet de changements. La décision des rédacteurs concernant chaque manuscrit revêt un caractère définitif.

Les documents acceptés deviennent la propriété de la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux (SCPH) et ne peuvent pas être publiés par la suite sans le consentement écrit de la SCPH.

Le JCPH est publié en ligne (ISSN 1920-2903) à cjhp.ca (avant 2015, les numéros du JCPH étaient aussi imprimés*)* [ISSN 008-4123].)

CATÉGORIES D'ARTICLES
Exigences en matière de formatage (par section)

Recherche originale

Le JCPH publie des recherches originales traitant de traitement pharmaceutique de maladies, de réactions indésirables aux médicaments, d'interactions médicamenteuses, de pratique pharmaceutique, d'enseignement de la pharmacie, de pharmacie sociale et administrative et d'autres thèmes relevant de la pratique de la pharmacie dans les établissements. Les articles portant sur une recherche originale devraient comprendre un résumé contenant les mots clés (pour les besoins d'indexation), le texte, les références, les tableaux et les figures. Le nombre maximal de mots (à l'exclusion du résumé, des références, des tableaux et des figures) est de 3000, avec 4 éléments maximum (tableaux, figures et graphiques d'une longueur raisonnable)*.

Page titre, résumé, mots clés et comptage des mots : Sur la première page, inscrivez le titre de l'article et un résumé structuré (250 mots maximum) divisé comme suit : contexte, objectif(s), méthodologie, résultats et conclusions. Vous devez dresser la liste de 3 à 6 mots ou termes clés à la fin du résumé (à des fins d'indexation). Finalement, fournissez le décompte séparé des mots du résumé et du texte (en excluant les références) et spécifiez le nombre de références, de tableaux et de figures.

Texte : Divisez le texte des articles portant aux rapports de recherches originales de la façon suivante : introduction, méthodologie, résultats et discussion.

Brefs rapports de recherche

Le JCPH publiera des rapports de recherche sur des thèmes décrits dans la catégorie Recherche originale, mais la limite de mots sera fixée à 1500 avec un résumé de 150 mots maximum. Le format et les sections décrits dans la catégorie Recherche originale doivent être suivis par 20 références avec 2 éléments maximum (tableaux, figures et graphiques d'une longueur raisonnable)*. L'objectif de la catégorie Brefs rapports de recherche est d'offrir un forum pour des projets de recherche à plus petite échelle qui ne répondent pas aux normes d'examen des manuscrits recherches originales complets, mais qui contribuent néanmoins grandement à la littérature universitaire. Les projets de résidence de programmes canadiens autorisés de résidence en pharmacie sont un exemple potentiel de manuscrits qui pourraient convenir à cette section, bien que certains projets de résidence pourraient convenir à des soumissions de recherches originales complètes.

Articles de synthèse

Respectez les directives applicables aux rapports de recherches originales et notez les particularités suivantes. Les articles de Synthèse doivent inclure un résumé contenant les mots clés (pour les besoins d'indexation), le texte, les références, les tableaux et les figures. Le nombre maximal de mots (à l'exclusion du résumé, des références, des tableaux et des figures) est de 4000 avec 4 éléments maximum (tableaux, figures et graphiques d'une longueur raisonnable)*.

Fournissez un résumé structuré de 250 mots maximum en utilisant les titres suivants s'il y a lieu : Contexte, Objectif(s), Sources des données, Sélection des études, Extraction des données, Synthèse des données et Conclusion. Divisez le texte des méta analyses et des examens systématiques de la façon suivante : Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion. Les rubriques des examens narratifs varieront en fonction du sujet.

Innovations dans la pratique pharmaceutique

La pratique de la pharmacie englobe les domaines suivants sans toutefois s'y limiter :

- **la pratique clinique;**
- **l'enseignement de la pharmacie; et**
- **l'administration de la pharmacie.**

Les articles soumis dans cette catégorie doivent décrire des programmes ou des modèles novateurs de la pratique de la pharmacie. Il n'est pas nécessairement requis de présenter des données originales, et toute analyse de données de ce type devrait être descriptive; les documents qui présentent un compte-rendu d'analyses statistiques déductives devraient être soumis en tant que recherches originales ou brefs rapports de recherche. Par exemple, les évaluations de l'utilisation des médicaments et les rapports traitant de l'assurance de la qualité de pratiques novatrices en pharmacie seraient présentés en règle générale en tant qu'innovations touchant la pratique de la pharmacie et non des recherches originales. Respectez les directives applicables aux rapports de recherches originales sans toutefois rédiger de résumé. En outre, le manuscrit doit compter 1500 mots avec 2 éléments maximum (tableaux, figures et graphiques d'une longueur raisonnable)*. Les soumissions doivent inclure une introduction, une description de la pratique ou du programme, une évaluation du programme, les conséquences possibles ainsi que la signification pour la pratique et les références.

Observations cliniques

Veuillez respecter les directives applicables aux rapports de recherches originales, sans toutefois rédiger de résumé. La limite du nombre de mots (sans les références, tableaux et figures) est de 1500 pour une observation clinique standard avec 2 éléments maximum (tableaux, figures et graphiques d'une longueur raisonnable)*, de 3000 pour une observation clinique comportant une analyse documentaire complète avec 4 éléments maximum (tableaux, figures et graphiques d'une longueur raisonnable)*. Les soumissions devraient comprendre une brève

introduction suivie de la description du cas du patient, de la discussion et des références. Au besoin, l'échelle des probabilités de réactions indésirables de Naranjo (Clin Pharmacol Ther. 1981;30[2]:239-45) ou toute autre mesure appropriée devrait être utilisée pour évaluer la probabilité d'une relation de causalité.

Droit à la vie privée des patients : Les auteurs qui présentent des observations cliniques ou des séries de cas doivent tenter d'obtenir le consentement éclairé des patients ou de leur tuteur avant de soumettre leur manuscrit. De plus, aucune photo de patients ne sera publiée sans preuve écrite du consentement éclairé. Si le comité d'éthique de la recherche de l'établissement auquel est affilié l'auteur exige certaines mesures visant la protection de la vie privée ou l'obtention du consentement éclairé du patient ou de son tuteur avant la parution des observations cliniques ou des séries de cas, l'auteur doit indiquer qu'il a respecté les politiques en vigueur. Si l'établissement des auteurs n'exige pas de consentement éclairé, cette absence d'exigence de consentement éclairé doit apparaître clairement dans le texte du manuscrit.

Si l'auteur ne parvient pas à obtenir de consentement éclairé, tout renseignement pouvant révéler l'identité du patient ne sera pas publié dans le JCPH, à moins qu'il soit essentiel au message de l'article. En pareil cas, nous invitons les auteurs à présenter des données globales. Les rédacteurs en chef détermineront au cas par cas s'il est nécessaire ou non d'obtenir le consentement éclairé du patient avant la parution et si les données doivent être présentées de façon globale ou non.

Le pour et le contre

La chronique « Le pour et le contre » est conçue pour amener les pharmaciens des centres hospitaliers et des autres établissements connexes à discuter de sujets importants dans une perspective canadienne. Les chroniques (1000 mots pour et 1000 mots contre) sont préparées sur invitation du Comité de rédaction, mais nous accueillons vos suggestions de sujets éventuels.

Éditorial

Les éditoriaux sont rédigés par le rédacteur ou un rédacteur adjoint en fonction d'un horaire tournant. Ils font environ 500 mots et peuvent comprendre un maximum de 5 références. En règle générale, les éditoriaux contiennent une photographie de l'auteur. Ils sont publiés en anglais et en français.

Commentaire de la direction

Chaque numéro du JCPH comprend un Commentaire de l'équipe de direction. Ce texte porte habituellement sur un enjeu pertinent pour la pharmacie hospitalière. Il doit comprendre environ 500 mots et contient normalement une photographie récente de l'auteur. Il est publié en anglais et en français.

**Veuillez noter que le comité de rédaction peut, à sa discrétion et à tout moment, demander de modifier le nombre de mots et le nombre d'éléments affichés.*

GÉNÉRALITÉS

Abréviations

Pour faciliter la lecture des manuscrits, le JCPH limite l'utilisation d'abréviations, spécialement de celles créées pour l'occasion, qui pourraient être inconnues des lecteurs n'appartenant pas à une sous-discipline. Plus spécifiquement, les abréviations ne devraient pas être utilisées dans les titres ou pour remplacer des termes qui apparaissent moins de 5 fois dans un manuscrit (exception faite de SCPH et de JCPH). Chaque abréviation devrait être définie la première fois que le terme apparaît au complet dans le texte du manuscrit.

Catégorie d'article

Indiquer la catégorie d'article, y compris la sous-catégorie le cas échéant, en haut de la première page du texte manuscrit avant le titre pour que celle-ci soit évidente au moment de la révision par les pairs.

Exigences de base

Le texte des manuscrits devrait être rédigé en double interligne et avoir une taille de caractères d'au moins 12 points. Les pages doivent être numérotées consécutivement et inclure après le texte et dans l'ordre, les références, les légendes des figures et les tableaux. Les attestations (s'il y a lieu) peuvent être incluses dans un document séparé.

Noms des médicaments

Seuls les noms génériques des médicaments doivent être utilisés. Les marques de commerce et les noms commerciaux ne peuvent pas être utilisés, sauf dans des cas particuliers où le nom de la marque est essentiel pour reproduire les résultats de l'étude ou les interpréter. Ces exceptions doivent être notées dans les documents connexes. Le nom, la ville, l'état et le pays du fabricant doivent être indiqués lors de la mention de tout nom de marque.

Format électronique des fichiers

Les documents électroniques présentés dans les formats suivants sont acceptables : Word, RTF, ou un format de fichier texte similaire. Assurez-vous de soumettre votre texte et vos tableaux dans un seul document ou dossier électronique. De plus, le texte ne doit contenir ni entête, ni notes de bas de page, ni formatage non standard. Vous devez présenter les références à la fin de l'article sous forme de texte normal. Vos notes de bas de page et en fin de texte doivent être regroupées, le cas échéant, à la suite des références, également sous forme de texte normal. N'utilisez pas les options de notes de bas de page ou en fin de texte de votre logiciel de traitement de texte.

Numérotation des lignes

Les lignes doivent être numérotées consécutivement dans le texte afin que les réviseurs puissent mieux identifier les sections à améliorer par les auteurs. Selon la version du logiciel Microsoft Word, choisissez pur cela l'option « Mise en page » *(Layout)*, puis « Numérotation des lignes » *(Line Numbers)* et « Continu » *(Continuous)*.

Unités de mesure

Les auteurs doivent utiliser le système international (SI) pour quantifier les unités de mesure.

Guides de style

AMA Manual of Style: A Guide for Authors and Editors (10e édition). Cette publication est particulière à la littérature médicale. Elle couvre donc en detail de nombreux termes et conventions médicaux. Le *Chicago Manual of Style* est utilisé pour les conventions générales en anglais.

Tableaux

Les tableaux peuvent être créés à l'aide de la fonction Tableau de votre logiciel de traitement de texte, mais vous devez éviter le formatage non standard.

Numérotez les tableaux de façon consécutive en chiffres arabes, selon l'endroit où ils sont cités dans le texte. Les tableaux ne doivent pas répéter l'information présentée dans le texte, toutefois, le texte peut souligner les principales données présentées dans les tableaux. Les tableaux peuvent être créés à partir de votre logiciel de traitement de texte, comme Word. Vous devez les préparer à double interligne, et chacun doit commencer sur

une nouvelle page. Vous ne devez pas utiliser de formatage non standard. Inscrivez un titre au-dessus de chaque tableau, et définissez les abréviations dans une note de bas de page. Si un tableau a déjà été publié ailleurs, veuillez nommer la source originale. En pareil cas, vous devez joindre à votre manuscrit une lettre du détenteur du droit d'auteur vous autorisant à reproduire ou à adapter (selon le cas) le tableau.

Figures

Format

Les illustrations, les images et les graphiques doivent être d'excellente qualité et fournis format électronique afin de nous aider à publier la meilleure version qui soit de votre article. Si une figure n'est pas facile à comprendre ou ne semble pas être de bonne qualité, le rédacteur pourra vous demander d'en produire une nouvelle version ou de l'omettre.

Lors de la création des figures, vous devez tenir compte du format PDF. Ainsi, une figure ne doit pas dépasser 8 po (20,3 cm) de longueur et sa largeur doit correspondre à l'une des options suivantes :

- 1 colonne : 3,3 po / 8,5 cm;
- 1,5 colonne : 5 po / 12,7 cm;
- 2 colonnes : 6,9 po / 17,5 cm.

Les résolutions suivantes sont optimales :

- Images au trait, résolution minimale de 800 ppp
- Combinaison (dessin au trait + demi-ton), résolution minimale de 600 ppp
- Illustrations et photographies, résolution minimale de 300 ppp

Les figures doivent être conçues de manière à ce que tous les renseignements, y compris le texte, soient lisibles compte tenu de ces formats (taille et résolution). La taille du texte visible le plus petit devrait être de huit points typographiques une fois l'image insérée à sa taille réelle.

Les auteurs doivent fournir une version électronique des fichiers de figures en format TIFF, GIF ou PDF. Le format JPEG est acceptable pour les photographies, mais pas pour les graphiques. Les formats Microsoft Word et PowerPoint sont découragés parce que l'affichage de ces dessins varie selon les réglages de l'ordinateur utilisé. Ainsi, il n'y a aucune garantie que la reproduction de telles figures corresponde à ce que souhaite l'auteur. Veuillez donc convertir vos fichiers Microsoft en format PDF. De plus, assurez-vous que les images placées dans une application de Microsoft Office respectent la résolution minimale. Les figures ne sont ni modifiées ni améliorées par le personnel de la revue.

Les figures elles-mêmes peuvent être fournies en couleur. Les auteurs sont encouragés à prendre en compte les besoins des lecteurs daltoniens lors du choix de couleurs pour les figures. De nombreux lecteurs daltoniens ne pourront pas, par exemple, interpréter une image dans laquelle la distinction entre le vert et le rouge est importante.

Sauvegardez chaque figure dans un fichier séparé sans titre ni légende et utilisez des conventions simples pour nommer les fichiers (p. ex., Figure 1, Figure 2A)

Soumission

Les figures doivent être téléversées individuellement lors du processus de soumission en ligne et non intégrées à même le manuscrit.

Légendes de figures
Numérotez les figures de façon consécutive en chiffres arabes (1, 2, 3, etc.) suivant l'ordre dans lequel elles sont citées dans le texte de l'article. Si une figure comporte plusieurs volets, chacun doit être identifié au moyen d'une lettre majuscule (A, B, C, etc.). Chaque figure doit comporter un titre et une légende explicative qui indique le nom de tout symbole, flèche, numéro et abréviation utilisés dans l'illustration. La légende doit permettre l'interprétation de la figure sans que le lecteur ait besoin de se référer au texte.
Les titres et les légendes des figures doivent se trouver avec le texte de l'article, regroupés et placés à la fin du manuscrit, après la liste de références. Lors de la mise en page, les figures seront toutes placées près de l'endroit dans l'article où on y fait référence. Assurez-vous que chaque figure est citée dans l'article.
Si une figure a déjà été publiée ailleurs, veuillez nommer la source originale. En pareil cas, vous devez joindre à votre manuscrit une lettre du détenteur du droit d'auteur vous autorisant à la reproduire ou à l'adapter (selon le cas).

Annexes

Les annexes sont présentées à la fin du texte et permettent à un auteur d'inclure de l'information plus détaillée, qui interromprait le déroulement de la lecture de l'article (p. ex., exemple de sondage/questionnaire, grands tableaux, etc.). Les annexes sont revues, révisées, composées et font partie intégrante de la version publiée de l'article. Ce matériel doit être nécessaire à la compréhension et à l'interprétation de l'article.

Les annexes doivent être numérotées consécutivement : Annexe 1, Annexe 2, etc. Chaque annexe doit commencer par une nouvelle page et doit être citée dans le texte en ordre alphabétique. Les annexes doivent être placées après les références et seront publiées avec le texte principal. Deux annexes par article maximum peuvent être incluses avec une soumission, et le nombre total de pages des annexes ne doit pas dépasser 5 pages.

Si le contenu d'une annexe n'est pas essentiel à la compréhension de l'article, les rédacteurs peuvent demander que celle-ci ne soit pas incluse.

Documentation complémentaire

À compter du 1er septembre 2023, le *JCPH* n'acceptera plus de documentation complémentaire avec les manuscrits, sauf dans de rares cas et avec l'autorisation explicite d'un rédacteur.

Références

Les exposants et les références doivent être numérotés de façon consécutive, en chiffres arabes. Structurez les titres des journaux conformément au système de référence adopté par l'ICMJE, qui se base sur des normes bibliographiques internationales (voir www.nlm.nih.gov/bsd/uniform_requirements.html). La liste des références ne doit pas comprendre d'observations non publiées, de communications personnelles ni d'autres sources non archivées, sauf des citations tirées d'Internet. La source et la date de ce type d'information doivent être inscrites comme suit dans le corps du texte : (J. Hitzler, chef de la pharmacie, Hôpital municipal, communication personnelle, le 23 août 2012).

Voici des exemples de présentation de références :

Nommez tous les auteurs lorsqu'il y en a six au maximum; à partir de sept, mentionnez le nom des six premiers, suivi de l'expression « et coll. ».

a) *Article de journal standard* :
Silva RME, Portela RDP, da Costa IHF, de Oliveira AB, Woods DJ, de Oliveira CLCG, et al. Immunosuppressives and enteral feeding tubes: an integrative review. *J Clin Pharm Ther*.

2020;45(3):408-18

b) *Supplément d'un journal :*
Enderby C, Keller CA. An overview of immunosuppression in solid organ transplantation. *Am J Manag Care*. 2015;21(1 Suppl):S12-S23.

c) *Lettre, éditorial ou résumé :*
Jackevicius CA. Evidence-based medicine in the COVID-19 era [editorial]. *Can J Hosp Pharm*. 2021;74(1):3-4.

d) *Livre rédigé par une personne :*
Ferguson N. Osteoporosis in focus. London (Angleterre): Pharmaceutical Press; 2002.

e) *Livre dont l'auteur est un éditeur scientifique, un compilateur ou un président :*
MacKinnon NJ, editor. Seamless care: a pharmacist's guide to continuous care programs. Ottawa (ON): Association des pharmaciens du Canada; 2003.

f) *Chapitre ou article tiré d'un livre :*
MacKinnon NJ, Zwicker LA. Review of seamless care—backgrounder. *Dans*: MacKinnon NJ, éditeur. Seamless care: a pharmacist's guide to continuous care programs. Ottawa (ON): Association des pharmaciens du Canada; 2003. p. 1-12.

g) *Citation extraite d'Internet :*
Statistiques nationales. Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie; 2019 [consulté le 14 mars 2019]. Disponible sur : https://napra.ca/fr/statistiques-nationales

h) *Source d'information en ligne :*
COVID-19 vaccine tracker: how many people in Canada have received shots? CTV News; 2020 Dec 29 [consulté le 22 janvier 2021]. Disponible sur : https://www.ctvnews.ca/health/coronavirus/coronavirus-vaccine-tracker-how-many-people-in-canada-have-received-shots-1.5247509

i) *Préimprimé en ligne :*
Wingert A, Pillay J, Gates M, Guitard S, Rahman S, Beck A, et al. Risk factors for severe outcomes of COVID-19: a rapid review [preprint]. medRxiv; 2020 Sep 1 [cited 2021 Feb 11]. Disponible sur : https://www.medrxiv.org/content/10.1101/2020.08.27.20183434v1

j) *Feuillet d'information ou monographie d'un produit :*
Risperdal product monograph. Toronto (ON): Janssen Inc; 16 sept 2011.

POLITIQUES ÉDITORIALES

Critères relatifs à la paternité de l'œuvre

L'ICMJE recommande que la paternité d'un texte repose sur les quatre critères suivants :

- une participation importante à la conception ou la réalisation de l'œuvre; ou la cueillette, l'analyse ou l'interprétation des données du travail; ET
- l'élaboration de l'œuvre ou la révision fondamentale d'une part importante de son contenu intellectuel; ET
- l'approbation finale de la version à paraître; ET
- l'entente de responsabilité touchant tous les aspects de l'œuvre en assurant que les questions liées à l'exactitude et à l'intégrité des données présentées dans l'une ou l'autre des parties de l'œuvre sont examinées et réglées de façon appropriée.

Les auteurs doivent répondre à **TOUS** ces critères, et toutes les personnes qui y répondent doivent faire partie de la liste des auteurs.

Évitez le plagiat, y compris l'auto-plagiat, ou le recyclage de textes

Veuillez vous assurer que :

- toutes les études et publications pertinentes soient citées dans votre manuscrit;
- tous les textes repris mot pour mot (notamment les textes précédemment publiés par les auteurs) soient cités correctement;*
- tous les textes repris mot pour mot (notamment les textes précédemment publiés par les auteurs) soient entre guillemets;*
- tous les textes et toutes les idées paraphrasés soient correctement cités.

*Le texte *verbatim* est autorisé dans la section Materials and Methods *(matériel et méthodes)* pourvu que les informations y soient citées correctement.

La section Évitez le plagiat, y compris l'auto-plagiat, ou le recyclage de textes des Directives du JCPH à l'attention des auteurs est adaptée avec permission de *ASM Ethical Publication Checklist for Authors de l'*American Society for Microbiology.

Ressource pour les auteurs : iThenticate Professional Plagiarism Prevention White Paper. *The Ethics of Self-Plagiarism*. Oakland (CA): iParadigms, LLC; 2011 [Accessed 2019 Jan 03]. Available from: http://www.ithenticate.com/resources/papers/ethics-of-self-plagiarism

L'anonymat pour la révision par les pairs

Tous les textes soumis destinés à être revus par les pairs feront l'objet d'un examen par les pairs en double-aveugle. Cela concerne les textes des catégories suivantes : article de recherche originale, brefs rapports de recherche, articles de synthèse, articles portant sur l'innovation dans la pratique de la pharmacie et observations cliniques.

Afin de s'assurer que l'anonymat d'un manuscrit est adéquat, les auteurs doivent :

a) s'assurer que leur manuscrit anonyme ne contient PAS d'information qui permettrait d'identifier des personnes. Ces informations sont (notamment) :
   i. les noms des auteurs;
   ii. des informations sur l'établissement des auteurs;
   iii. les coordonnées des auteurs;
   iv. des déclarations d'autorisation éthique qui font référence à un établissement précis;
   v. les noms des établissements, des participants ou des régions géographiques concernés par les études.

   Les informations permettant d'identifier des personnes doivent être retirées et remplacées par des « XXX ».

b) Assurez-vous que la troisième personne est utilisée pour parler des ouvrages auxquels les auteurs ont participé par le passé. Par exemple, plutôt que d'écrire « comme nous l'avons montré auparavant », écrivez plutôt « des études montrent ». Dans les références, traitez les informations relevant de ces citations comme celle de n'importe quelle citation (ne remplacez pas les informations par des « XXX ».

c) Assurez-vous que les figures ne contiennent pas d'information permettant d'identifier une affiliation.

d) Assurez-vous de retirer toute mention de sources de financement.

e) Assurez-vous que la section des remerciements demeure vierge (le cas échéant). Les auteurs peuvent choisir d'inclure un document séparé avec leur soumission. Celui-ci pourra contenir les remerciements (le cas échéant).

Les manuscrits dont l'anonymat n'est pas complet seront retournés aux auteurs qui devront corriger cette lacune avant que le manuscrit puisse être acheminé aux réviseurs.

Cession des droits d'auteur

Après publication du texte dans le JCPH, ses auteurs doivent obtenir une permission écrite de la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux (publications@cshp.ca) avant de reproduire dans de futurs travaux tout texte ou tableau, toute figure ou illustration publiés dans cet ouvrage. Si un manuscrit n'est pas accepté pour publication dans le JCPH, lesdits droits doivent être récupérés par les auteurs. Veuillez noter que tous les formulaires (p. ex., les ordonnances préimprimées et les formulaires de prise en charge des patients) utilisés par un hôpital particulier ou un autre établissement de soins de santé, qui sont inclus comme illustration dans le manuscrit, sont exempts de cette cessation des droits d'auteur. Le JCPH aura besoin d'une lettre de l'hôpital ou de l'établissement de santé l'autorisant à publier ce ou ces document(s).

Déclaration de conflit d'intérêts

Un formulaire ICMJE relatif à la déclaration de conflits d'intérêts potentiels **doit être rempli par chaque auteur** pour chaque manuscrit soumis au JCPH. Veuillez y indiquer tout conflit d'intérêts potentiel, notamment les liens avec les entreprises pharmaceutiques, les fabricants d'appareils biomédicaux ou les autres entreprises dont les produits ou services touchent au sujet de l'article. Ces liens peuvent prendre la forme : d'un emploi dans une entreprise industrielle, de la possession d'actions, d'une participation à un conseil ou comité consultatif permanent ou à un conseil d'administration, de la réception d'honoraires, de bourses ou de fonds provenant de sociétés ou de représentants de telles sociétés ou d'une association publique à une entreprise ou ses produits.

Le JCPH publiera une brève déclaration à la fin de chaque article publié indiquant la nature des conflits d'intérêts comme indiqué dans les formulaires de divulgation de l'ICMJE destinés aux auteurs. Par exemple : « [initiales de l'auteur] a travaillé comme consultant pour; a prodigué une formation continue au nom de; a reçu une

compensation de déplacement de la part de [le cas échéant] [noms des entreprises]. [Initiales de l'auteur] n'a déclaré aucun conflit d'intérêts ».

Autorisation d'utilisation de contenus ayant déjà été publiés

Si le document contient du texte qui a déjà été publié en tout ou en partie et que ce texte doit être reproduit tel quel, vous devez joindre une lettre du rédacteur ou de l'éditeur de la source originale vous autorisant à reproduire le texte dans le JCPH. Pour ce qui est des tableaux, figures ou graphiques tirés d'autres sources, vous devez inclure une lettre du détenteur du droit d'auteur du texte original (en règle générale, l'éditeur) vous autorisant à les reproduire.

Enregistrement des essais cliniques

Il est fortement recommandé que les essais cliniques présentés dans les soumissions soient enregistrés et que des exemplaires des protocoles soient soumis à titre de référence.

Déclaration de consentement éclairé

Les auteurs de rapports présentant des données obtenues de recherches auxquelles les participants sont humains doivent inclure une déclaration dans la section Méthodes. Elle doit souligner l'autorisation accordée par un comité d'éthique de recherche, un comité d'évaluation d'établissement ou un autre type d'organisme d'évaluation institutionnel. Ils doivent aussi présenter une déclaration indiquant que les participants ont donné leur accord verbal ou écrit sous forme de consentement éclairé ou que l'organisme d'évaluation institutionnel a indiqué qu'il y renonçait. Si des patients peuvent être identifiés à l'aide d'illustrations, de photographies, d'observations cliniques ou d'autres données contenues dans l'étude, des formulaires d'autorisation de publication (ou des copies des figures accompagnées des autorisations de publication appropriées) en permettant la publication doivent être soumis avec le manuscrit. Ceci ne devrait être fait que dans les rares occasions où de telles images sont essentielles à la science ou aux techniques décrites dans le manuscrit.

Déclaration sur les droits de la personne

Le JCPH adhère aux principes mis de l'avant dans la version révisée en 2013 de la Déclaration d'Helsinki (https://www.wma.net/fr/policies-post/declaration-dhelsinki-de-lamm-principes-ethiques-applicables-a-la-recherche-medicale-impliquant-des-etres-humains/) et estime que toutes les recherches ayant des participants humains doivent être menées en conformité avec de tels principes. Les auteurs doivent indiquer si la recherche a été menée dans le respect des normes éthiques des comités responsables des expérimentations humaines (institutionnelles et nationales) et de la Déclaration d'Helsinki. Si l'on est incertain que la recherche a été menée en conformité avec la Déclaration d'Helsinki, les auteurs doivent expliquer la raison motivant leur approche et démontrer que l'organisme d'évaluation institutionnel a clairement approuvé les aspects qui jettent le doute sur la conformité de l'étude.